

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 4 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de pouvoirs : 5

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-033

Matière : 4.2.1 - Fonction publique – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois non permanents suivants :

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	DATES	FONCTIONS
1 emploi à temps complet	Du 12 novembre 2024 au 11 novembre 2025	Agent polyvalent d'entretien des bâtiments

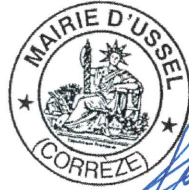
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	DATES	FONCTIONS
1 emploi à temps complet	Du 1 ^{er} décembre 2024 au 28 février 2025	Formateur S.S.T.

ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 26,5/35 ^e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
5 emplois à temps non complet 6,5/35 ^e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 30,5/35 ^e	Du 2 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 23,5/35 ^e	Du 2 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 6/35 ^e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 11,5/35 ^e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 4/35 ^e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents recrutés sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence, ou selon les postes définis, selon l'ancienneté prise en compte sur les fonctions ;

- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient ;
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze


Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,


Sandra DELIBIT